PANNEAU OBLIGATION GÉNÉRALE - M001
Référence : 03893

RESUME

Panneau Obligation générale avec pictogramme point d'exclamation en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 5 dimensions différentes de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme normé ISO 7010
- Signal d'obligation générale blanc sur fond bleu
- Signalisation de sécurité efficace

Assurez la sécurité des travailleurs en signalant toutes les obligations au moyen d'une signalétique d'obligation complète.

DECLINAISONS

Dimension	Matière
⌀ 100 mm	Panneau PVC
⌀ 150 mm	Panneau PVC
⌀ 200 mm	Panneau PVC
⌀ 320 mm	Panneau PVC
⌀ 420 mm	Panneau PVC
⌀ 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 100 mm	Autocollant
⌀ 150 mm	Autocollant
⌀ 200 mm	Autocollant
⌀ 320 mm	Autocollant
⌀ 420 mm	Autocollant
⌀ 100 mm	Aluminium
⌀ 150 mm	Aluminium

⌀ 200 mm	Aluminium
⌀ 320 mm	Aluminium
⌀ 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Panneau Obligation générale ISO 7010

Ce panneau avec pictogramme d'obligation générale est idéal pour attirer l'attention sur une obligation ou rappeler une règle d'obligation quelle que soit la nature de celle-ci.

Il est essentiel de rappeler les gestes à adopter et les bonnes pratiques au sein d'une entreprise, d'un chantier ou d'une usine afin de réduire les accidents.

Optez pour un panneau d'obligation générale conforme à la norme ISO 7010 et donc harmonisé au niveau international pour que le message transmis soit facilement compris de tous.

Retrouvez tous nos panneaux de sécurité d'obligation dont le panneau obligation de tenir la rampe ou le panneau protection auditive obligatoire.

Caractéristiques panneau obligation

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d’un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l’intérieur et à l’extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools…) et aux agents chimiques (acides et alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux

rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ⌀ 100 mm
- ⌀ 150 mm
- ⌀ 200 mm
- ⌀ 320 mm
- ⌀ 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant un point d'exclamation.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger vos salariés et collaborateurs (Art. L4121-1 du code du travail). N'hésitez pas à faire respecter le port des équipements de

protection individuelle lorsque cela est nécessaire et assurez-vous qu'ils soient portés en affichant des rappels à l'aide de panneaux d'obligation.